

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 16

de votants : 23

Date de convocation :

Le 16 juin 2026

Publiée le : 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WAGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, M. Christophe BELOT, Mme Delphine TOFFIN, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Anne DE RENTY, Mme Sandrine BILLOIR, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Marie THERON, M. Florent VICOONE, M. Christian SPARROW, Mme Aurélie COLLIER

Etaient absents excusés : Mme Mathilde MANIA, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Pierre BOUREL, M. Florencio SARAIVA, Mme Karine CASTRO, Mme Claire-Marie DUREUX

Etaient absents non excusés :

Procurations : Mme Mathilde MANIA donne procuration à M. Aymeric DOLLE, M. Michel SLOMIANY donne procuration à Mme Thérèse WAGNIES, Mme Annie FRERE donne procuration à M. Guy COQUELLE, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Florencio SARAIVA donne procuration à M. Florent VICOONE, Mme Karine CASTRO donne procuration à Mme Linda WIART, Mme Claire-Marie DUREUX donne procuration à Mme Aurélie COLLIER

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

26.35 - Subvention de démarrage à l'association la pétanque provilloise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu le vote du Budget primitif relatif à l'exercice 2026,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

M. Aymeric Dollé, Adjoint à la vie associative, rappelle la création de l'association « la pétanque provilloise »

Il propose au Conseil municipal de leur octroyer une subvention pour les aider à lancer leur activité et pour leur permettre de participer activement aux manifestations de Provilloise-Bains

MM. BELOT, VICOONE et LARZILLIERE étant membres de l'association ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants DECIDE
d'accorder une subvention de 600 € à la pétanque provilloise.

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 26.35 qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.